



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL **SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC** **D'ELIMINATION DES DECHETS**

Exercice 2007

Mars 2008

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

Sa population est de 39 909 habitants (rec. 99 *avec double compte*) répartis dans 81 communes.

Au 31 décembre 2007, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes de l'Aigoual (9 communes – 2 834 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays viganais (22 communes – 10 379 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises (13 communes – 10 517 habitants) ;
- Communauté de communes Coutach-Vidourle (17 communes – 7 285 habitants) ;
- Communauté de communes Cévennes-Garrigue (15 communes – 7 875 habitants) ;
- SIVOM de la Vallée borgne (5 communes – 1 019 habitants).

II. Compétences exercées

En 2007, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non valorisables) ;
- des déchets encombrants résiduels (non valorisables) ;
- des ordures ménagères recyclables (verre, papiers-journaux-magazines, emballages, bio-déchets) ;
- des cartons ;
- des ferrailles ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, caquettes,...) ;
- des déchets inertes (gravats) ;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques), y compris les DASRI à partir d'octobre 2007 ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;
- des textiles ;

III. Données quantitatives :

	Quantités traitées	Résultats 2007	Lieux de traitement	Rappel 2006	Rappel 2005	Rappel 2004
Ordures ménagères résiduelles	13 615,41 t	341,16 kg/hab.	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	355,58 kg/hab.	364,00 kg/hab.	367,51 kg/hab.
Déchets encombrants résiduels	2 446,70 t	61,31 kg/hab.	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	63,29 kg/hab.	58,91 kg/hab.	58,91 kg/hab.
Ordures ménagères recyclables	3 273,84 t	82,03 kg/hab.	- société Delta Recyclage (centre de tri/Lansargues) - société VDL (verrière/Vergèze)	75,22 kg/hab.	66,50 kg/hab.	61,52 kg/hab.
Cartons	494,92 t	12,40 kg/hab.	SYMOMA	14,73 kg/hab.	11,80 kg/hab.	8,80 kg/hab. (sur 9 mois)
Ferrailles	981,53 t	24,59 kg/hab.	Société CCA (Molières- Cavaillac)	32,85 kg/hab.	30,02 kg/hab.	11,96 kg/hab. (sur 9 mois)
Gravats	10 622,92 t	266,18 kg/hab.	Société Prod'En (Quissac)	218,07 kg/hab.	(*)	(*)
Déchets végétaux	3 838,00 t	96,17 kg/hab	- société CCA (Molières-C.) - société Le Merdanson (Moulès-et-B.) - société Terrasol (Gailhan) - site de St Sauveur-C.	90,16 kg/hab.	(*)	(*)
Bois	1 344,26 t	33,68 kg/hab.	Société Sud-Nîmes-Broyage (Nîmes)	8,22 kg/hab.	(*)	(*)
Déchets ménagers spéciaux (toxiques) + huiles et bidons	68,91 t	1,73 kg/hab.	société Spur-Environnement (Rognac)	1,53 kg/hab.	1,30 kg/hab.	0,58 kg/hab.

Huiles végétales	1,36 t	0,03 kg/hab.	Société La Méjeanelle (St Hippolyte du Fort)	0,02 kg/hab.	0,07 kg/hab.	0,06 kg/hab.
Batteries	14,34 t	0,36 kg/hab.	société GDE (Aubord)	0,47 kg/hab.	0,88 kg/hab.	0,75 kg/hab.
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	387,80 t	9,72 kg/hab.	Société agréée ERP France (Lyon)	<i>(pas de collecte spécifique)</i>	<i>(pas de collecte spécifique)</i>	<i>(pas de collecte spécifique)</i>
Amiante liée	22,70 t	0,57 kg/hab.	Société ATO (Sommières)	<i>(pas de collecte spécifique)</i>	<i>(pas de collecte spécifique)</i>	<i>(pas de collecte spécifique)</i>
Ampoules et tubes d'éclairage	0,32 t	<0,01 kg/hab.	Société agréée Recylum	<i>(pas de collecte spécifique)</i>	<i>(pas de collecte spécifique)</i>	<i>(pas de collecte spécifique)</i>
Textiles	30,24 t	0,76 kg/hab.	Entreprise d'insertion Abi d'Occ (Vauvert)	1,13 kg/hab.	(*)	(*)
Piles et accumulateurs électriques	5,10 t	0,13 kg/hab.	Société agréée Corepile (Paris)	0,10 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,08 kg/hab.
Sous total hors bois, gravats et déchets végétaux	21 282,69 t	533,28 kg/hab.		542,68 kg/hab.	533,59 kg/hab.	507,05 kg/hab
TOTAL	37 148,35 t	930,83 kg/hab.		861,38 kg/hab.	(*)	(*)

(*) Données impossibles à comparer entre elles

IV. Autres compétences exercées

Appui technique aux EPCI adhérents : le SYMTOMA est intervenu comme appui technique sur le dossier d'extension de la déchèterie située sur la commune de St André de Majencoules (réalisation d'un quai supplémentaire) et de l'aménagement de celle située sur la commune de St André de Valborgne (mise en place d'un quai métallique à gravats).

Interventions en milieu scolaire ou assimilé : l'agent d'animation du syndicat mixte est intervenu dans les écoles élémentaires de Sauve, St Hippolyte et Lanuéjols ainsi qu'à la Maison Familiale Rurale de St Hippolyte (niveau bac Pro). Au total, 168 élèves auront bénéficié de cette prestation.

Animations diverses : le SYMTOMA est intervenu à St Bauzille de Putois à l'occasion du salon CPN Nature (du 20 au 25 août), à Coutach-Vidourle au moment d'une remise de composteurs individuels (7 décembre), et au Pays viganais pour une information du personnel de la Communauté de communes (10 octobre). L'agent d'animation a également accompagné le personnel technique volontaire des collectivités adhérentes en visite aux centres de tri et de stockage, les 1^{er} mars et 24 mai. Il a aussi participé à la visite du centre de tri organisé par Cévennes-Garrigue à l'attention de ses usagers volontaires, le 11 juin.

Nettoyage des PAV : il a été assuré épisodiquement durant l'année en fonction des disponibilités des agents de terrain. Mais face à l'augmentation de l'activité « cartons » en particulier, seul un tiers du parc environ a pu être lavé une fois.

Compostage individuel : lancée en 2004, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2007 avec 202 unités distribuées. Cela porte à 1 947 foyers couverts depuis 2004, soit un peu plus de 12 % de la population du syndicat mixte (base de calcul : *1 foyer = 2,5 habitants*).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : cette nouvelle filière a été mise en place en septembre 2007 auprès de 7 pharmacies volontaires du territoire. Il s'agit de récupérer les aiguilles des seringues utilisées directement par les personnes malades qui se soignent par auto-injections.

Au 31 décembre 2007, 135 « boîtes à aiguilles » de 0,7 litre chacune ont été collectées.

DEEE et dégazage des matériels réfrigérants déposés en déchèteries : au 1^{er} janvier 2007, l'activité de dégazage qui était réalisée en interne par les agents du SYMTOMA, a été remplacée par la mise en route de la filière agréée DEEE, en application de la réglementation nationale sur tous les déchets d'équipements électriques ou électroniques, y compris les équipements réfrigérants...

V. Quelques précisions

Les gravats et la ferraille : le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : $0,83 \text{ t/m}^3$; ferraille : $0,12 \text{ t/m}^3$).

Les déchets végétaux de déchèteries : là encore, le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement ($0,19 \text{ t/m}^3$). Tous les déchets végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés. Quatre sites de compostage ont été sollicités :

- les plates-formes « publiques » de St Sauveur-Camprieu et de Molières-Cavaillac où sont intervenues les sociétés CCA et Cévennes-Déchets pour le broyage et le criblage à la demande du SYMTOMA,
- les sites privés de compostage des sociétés Terrasol (à Gailhan) et Le Merdanson (à Moulès-et-Baucels) pour les végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Terrasol), Sauve (Terrasol) et Ganges (Le Merdanson).

Le bois de déchèteries : cette filière a été assurée par la société Sud Nîmes Broyage. Le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes pour l'exportation (panneaux d'agglomérés ou combustible).

Autre réalisation 2007 : le mois de décembre a vu la mise en place, de façon expérimentale, d'une filière de conditionnement du polystyrène expansé (PSE). Il s'agit de tester l'efficacité du tri du PSE en déchèterie de manière à écarter ce produit léger des bennes à encombrants et éviter ainsi de coûteux transports vers le site de stockage. Dans le cadre de l'essai, une benne de 9m^3 a été placée sur la déchèterie de St Hippolyte. Le PSE séparé a ensuite été compacté dans les locaux du syndicat mixte au moyen d'une presse spéciale louée pour l'occasion.

Les résultats de cette expérience seront exploités en 2008.

VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2007, le SYMTOMA disposait de :

- 156 Points d'Apport Volontaire composés d'une colonne à *verre* et d'une ou deux colonnes à *emballages/papiers* (44 sur le Pays viganais, 34 sur Cévennes-Garrigue, 6 sur l'Aigoual, 36 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 6 sur la Vallée Borgne, 30 sur Coutach-Vidourle) ;
- 208 colonnes à verre individuelles ;
- 62 Points de Proximité, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de 660 litres chacun pour recevoir le *verre* et les *emballages/papiers* (34 sur l'Aigoual, 27 sur Coutach-Vidourle, 1 au dépôt de St Hippolyte) ;
- 517 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *jaune* (167 sur le Pays viganais, 186 sur Cévennes-Garrigue, 24 sur l'Aigoual, 73 sur Coutach-Vidourle, 30 sur la Vallée Borgne, 37 en stock au dépôt de St Hippolyte) ;
- 87 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *bleu* (26 sur le Pays viganais, 25 sur l'Aigoual, 34 sur Coutach-Vidourle, 2 en stock au dépôt de St Hippolyte) ;
- 122 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *vert* (52 sur le Pays viganais, 20 sur l'Aigoual, 46 sur Coutach-Vidourle, 4 en stock au dépôt de St Hippolyte) + 35 bacs en plastique de 240 litres, à couvercle *vert*, sur le Pays viganais ;
- 6 armoires pour déchets ménagers spéciaux, placées dans les déchèteries ;
- 8 bennes (9 m³) pour gros bidons plastiques, réparties dans les déchèteries ;
- 10 bennes (9 m³) pour la récupération des cartons en apport volontaire ;
- 35 bennes (30 m³) pour le transport de déchets divers + les bennes de déchèteries transférées au SYMTOMA par application des nouveaux statuts en juillet ;
- 5 bennes (12 m³) pour le transport des gravats + les bennes à gravats de déchèteries transférées au SYMTOMA par application des nouveaux statuts en juillet ;
- 1 presse à balles, verticale ;
- 1 presse à balles, horizontale ;
- 1 groupe de lavage autonome monté sur remorque ;
- 1 appareil mobile de dégazage du matériel réfrigérant ;

- 1 véhicule *petit porteur* pour le déplacement des bennes de 9 m³ (Iveco < 3,5 t de ptac) ;
- 2 véhicules utilitaires (Renault « Express » et Ford « Transit ») ;
- 1 véhicule léger en location *Longue Durée* (Renault « Clio »)

INDICATEURS FINANCIERS :

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels (acheminés et stockés par la société SITA Sud sur le site de Bellegarde)

	Quantités traitées	Coûts de transport (TTC)	Coûts de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2006	Rappel bilan* 2006
Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)	13 615 t	343 795 €	975 481 €	0 €	- 33,06 €/habitant	- 96,90 €/tonne	- 32,67 €/habitant	- 91,87 €/tonne
Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)	2 447 t	119 669 €	175 257 €	0 €	- 7,39 €/habitant	- 120,53 €/tonne	- 7,07 €/habitant	- 111,77 €/tonne
TOTAL	16 062 t	463 464 €	1 150 738 €	0 €	- 40,45 €/habitant	- 100,50 €/tonne	- 39,74 €/habitant	- 94,88 €/tonne

II. les ordures ménagères recyclables

	Quantités traitées	Coûts de transport (TTC)	Coûts de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2006	Rappel bilan* 2006
Verre / papiers / revues / emballages	3 274 t	304 101 €	317 411 €	333 133 €	- 7,23 €/habitant	- 88,08 €/tonne	- 4,64 €/habitant	- 61,71 €/tonne

III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts de transport (TTC)	Coûts de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2006	Rappel bilan* 2006
Cartons	494,92 t	41 349 €	1 616 €	29 701 €	- 0,33 €/habitant	- 26,80 €/tonne	- 0,71 €/habitant	- 48,44 €/tonne
Ferraille	981,53 t	42 214 €	0 €	50 838 €	+ 0,22 €/habitant	+ 8,79 €/tonne	+ 0,35 €/habitant	+ 10,53 €/tonne
Gravats	10 622,92 t	112 843 €	29 252 €	0 €	- 3,56 €/habitant	- 13,38 €/tonne	- 2,98 €/habitant	-13,68 €/tonne
Déchets végétaux	3 838 t	33 718 €	69 612 €	0 €	- 2,59 €/habitant	- 26,92 €/tonne	- 2,26 €/habitant	- 25,03 €/tonne
Bois	1 344,26 t	47 663 €	22 375 €	0 €	- 1,75 €/habitant	- 52,10 €/tonne	- 1,07 €/habitant	- 130,38 €/tonne
D.M.S. (toxiques) + huiles et bidons	68,91 t	0 €	39 641 €	0 €	- 0,99 €/habitant	- 575,26 €/tonne	- 0,42 €/habitant	- 274,11 €/tonne
Huiles végétales	1,36 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne	- 0,01 €/habitant	- 553,75 €/tonne
Batteries	14,34 t	0 €	0 €	1 434 €	+ 0,04 €/habitant	+ 100,00 €/tonne	- 0,01 €/habitant	- 20,63 €/tonne
DEEE (y compris ampoules et tubes)	388,12 t	0 €	0 €	15 493 €	+ 0,39 €/habitant	+ 39,92 €/tonne	(pas de collecte spécifique)	(pas de collecte spécifique)
Amiante liée	22,70 t	2 227 €	4 502 €	0 €	- 0,17 €/habitant	- 296,43 €/tonne	(pas de collecte spécifique)	(pas de collecte spécifique)
Textile	30,24 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne
Piles et accumulateurs	5,10 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne
TOTAL	17 812,40 t	280 014 €	166 998 €	97 466 €	- 8,76 €/habitant	- 19,62 €/tonne	-7,12 €/habitant	- 19,37 €/tonne

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2007) :

- 5 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 1 agent stagiaire de la fonction publique territoriale

Compte Administratif 2007 :

Dépenses de fonctionnement 2007 : **3 103 497 €** (2 795 153 € en 2006)

Dont **185 623 €** de charges de personnel soit **6,0 %** (6,7 % en 2006)

Dépenses d'investissements 2007 : **274 688 €** (296 323 € en 2006)

Participation des EPCI adhérents :

La participation moyenne demandée en 2007 aux EPCI adhérents a été de 64,17 € par habitant (61,56 € en 2006), dont 55,54 € (51,50 € en 2006) affectés aux coûts des transports et des traitements pour l'ensemble des déchets pris en charge soit 86,55% de la participation (83,70% en 2006).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les matériels de tri en réparation ou en surnombre en attente de la période estivale, les véhicules et le matériel de nettoyage des PAV, le matériel lié aux filières « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

Etabli à St Hippolyte du Fort, le 7 mars 2008